

Zoom

D'autres « pourvoyeurs » de clients

Autre filon à creuser : les architectes d'intérieur. « Personnellement, ce que j'ai apprécié sur les projets de spas privés ou publics sur lesquels j'ai travaillé en collaboration avec Hydroconcept, note Marie-Pierre Martin-Charpenel, architecte d'intérieur au sein du cabinet Artec, c'est le fait qu'un professionnel va s'appuyer sur des connaissances techniques de pointe, qui vont permettre parfois de faire évoluer mon projet de manière significative. » Deux autres pistes à explorer : les agences immobilières et les syndicats de copropriétés. ●

« J'attends d'un piscinier qu'il livre dans les délais, possède de solides garanties financières et d'assurances, et ne fasse pas appel à des sous-traitants... »

●●● que maître d'œuvre, nous menons les réunions de chantier et surveillons l'exécution proprement dite. » Comment peut-on évaluer des professionnels et leur respect des règles de l'art, qu'on n'appréhende pas forcément dans leur intégralité ? Exactement de la même manière que les autres professionnels du bâtiment, soulignent les architectes interrogés.

« J'attends d'un piscinier qu'il livre dans les délais, possède de solides garanties financières et d'assurances, dispose d'une équipe structurée, c'est-à-dire qu'il ne fasse pas appel à des sous-traitants, et enfin, qu'il soit un interlocuteur attentif aux clients », résume Yves Zoccola.

Ce dernier aime à se définir comme un « sculpteur d'eau » puisqu'il dessine, décore et conseille les clients sans gérer la partie technique.

PROXIMITÉ ESSENTIELLE

Passé ce premier « examen », si l'épreuve est réussie, la voie pourra éventuellement s'ouvrir sur une collaboration plus assidue et plus fournie. « Personnellement, je travaille avec deux professionnels de ma région, indique ainsi Sylvie Royer, architecte au sein du cabinet éponyme. Mon choix varie en fonction de ce que me demande mes clients en termes de revêtement. Si le bassin est destiné à être carrelé, je passe par l'intermédiaire d'un maçon et d'un plombier traditionnels avec qui j'ai l'habitude de travailler. Si mes clients préfèrent un liner, je fais appel à un piscinier que je connais et qui appartient à une enseigne nationale. » Cette société n'a pas été choisie par hasard par Sylvie Royer. L'architecte l'avait sélectionnée après

s'être renseigné sur la technique de construction et le système de traitement de l'eau proposés spécifiquement par l'entreprise. « Les autres m'avaient semblé trop léger sur ces points », souligne-t-elle.

Autre critère entrant en ligne de compte : la proximité. « J'ai mené en 1991 un projet de rénovation-extension avec création d'une piscine dans le nouveau bâtiment accolé à une grande maison bourgeoise de la région, se souvient Alain Rainguard, architecte nordiste. Je me suis rapproché des entreprises compétentes de ma région avant de prendre contact avec plusieurs d'entre elles. J'ai fini par choisir celle dont le gérant m'avait semblé le plus à l'écoute. Il avait formulé les propositions techniques les plus pertinentes par rapport aux contraintes thermiques du projet. »

30 À 40% DE L'ACTIVITÉ

« Je connais des professionnels dans certaines régions dont je sais que je peux les recommander sans hésiter, ajoute de son côté Yves Zoccola. Pour les régions où je ne connais personne, je vais faire confiance à mon réseau. J'appelle des pisciniers de ma connaissance, franchisés ou indépendants, pour connaître le nom du professionnel que je pourrais ensuite conseiller à mes clients "sous réserve" ».

S'ils sont satisfaits, les architectes n'auront aucune raison d'abandonner par la suite leur collaboration. « Nous avons commencé à travailler avec un architecte de la région, il y a maintenant quelques années, raconte Charlyne Diligenti, assistante de la société Aqua Technique, fondée il y a dix-huit ans par Jean-Marc Butel en Haute-Savoie. De fil en aiguille, il nous a envoyé ses confrères de la région lorsque la situation le réclamait. Aujourd'hui, les projets menés en collaboration avec des architectes représentent peut-être de 30 à 40% de notre activité », évalue l'assistante.

Cette collaboration favorisera ultérieurement des renvois d'ascenseur entre professionnels. « Cela nous arrive aujourd'hui d'avoir des clients qui souhaitent mener leur projet avec l'aide d'un architecte. Dès lors, on leur conseille des cabinets avec lesquels nous avons déjà eu l'occasion de travailler. » ●



L'architecte est soumis, comme le piscinier, à la garantie décennale : si un bassin rencontre des problèmes dans ses dix premières années, sa responsabilité est engagée.